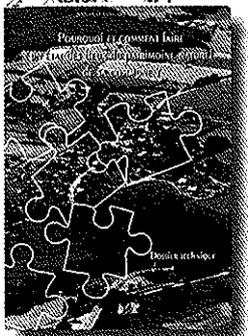


# Le réseau écologique dans les P.C.D.N. : confrontation avec les réalités de terrain

20 communes ont reçu chacune un demi million de subvention pour réaliser un inventaire de leur réseau écologique.



Dans le cadre des Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN), chacune des 20 communes sélectionnées a reçu une subvention de 500 000 FB pour faire réaliser l'inventaire de son réseau écologique par un bureau d'étude de son choix. Parallèlement, un partenariat local le plus étoffé possible se met en place et, avec l'aide de l'inventaire réalisé, élabore un programme d'actions sur cinq ans en faveur du réseau écologique de sa commune.



La problématique du réseau écologique intervient donc sur trois niveaux :

- 1. le réseau écologique vu par les bureaux d'étude (cartographies réalisées).
- 2. le réseau écologique vu par les partenaires.
- 3. la rencontre de ces deux points de vue ou quelle utilisation de l'inventaire par les partenaires pour élaborer leur programme ?

## Les bureaux d'étude

Chaque commune ayant choisi un bureau d'étude, ce sont finalement 12 bureaux différents qui ont réalisé les inventaires du réseau écologique pour les 20 communes en PCDN ; ceux-ci se réfèrent à un cahier des charges établi par la Région wallonne. Il comprend : un rappel sur la biodiversité et la conservation de la nature, une définition du réseau écologique et de ses éléments, la méthode cartographique développée en Région wallonne, les documents qui doivent être réalisés par les bureaux d'étude.

contraintes (Plan de Secteur, routes, égouttage, ...) ainsi que des propositions d'actions concrètes pour maintenir ou restaurer les zones centrales, zones de développement et zones de liaison reprises par l'étude.

Afin que ce travail colle au mieux aux réalités locales, il est aussi demandé aux bureaux de participer aux réunions du PCDN et de travailler le plus étroitement possible avec les partenaires locaux et, entre autres, d'utiliser les connaissances parfois très fines que peuvent avoir les partenaires du territoire de leur commune.

Les rapports finaux sont actuellement présentés par les bureaux aux partenariats et une analyse approfondie des résultats n'est donc pas encore possible. Néanmoins, certaines tendances générales sont constatées :

- ◆ la présentation des résultats va du simple dépôt de documents à la commune à la présentation complète en réunion, agrémentée de diapositives ou de transparents couleurs ;
- ◆ si les bureaux passent bien en revue les différents types de zones (centrales, de développement et de liaisons) présentes sur les cartes, il y a une faiblesse générale dans l'approche de la « structure d'ensemble

du réseau écologique d'une commune » (richesses et faiblesses générales, spécificités locales, barrières et points de rupture du réseau) ;

◆ on observe d'ailleurs une tendance naturelle(?) à insister fortement sur les zones centrales au détriment du reste du territoire alors que les PCDN ont justement été lancés dans le cadre de « la nature en dehors des réserves » !

◆ enfin, la plupart des bureaux ont eu quelques difficultés à adapter ou comprendre le cahier des charges: celui-ci est-il à revoir ou cela est-il dû à la nouvelle approche que constitue en soi le concept de réseau écologique ? Sur le terrain, il n'est pas toujours évident de savoir si on doit classer tel site en zone centrale ou de développement, s'il est préférable de tenir compte de la richesse actuelle d'un site ou de son potentiel futur, si le fait de classer un site en zone centrale est un bon moyen pour assurer sa protection future ou si, au contraire, c'est retomber dans une dynamique de conservation de la nature visant les réserves naturelles, etc. A suivre ...

## Les partenaires

Naturalistes, forestiers, agriculteurs, enseignants, cercle culturel et office du tourisme, commerçants, randonneurs, élus communaux ou représentants d'institutions, simples citoyens ... comment la notion de réseau écologique est-elle perçue par ces différents partenaires ? Il est évident que chacun a « son idée » sur le

réseau écologique et il serait intéressant d'effectuer une enquête plus poussée à ce sujet.

Depuis un an, la définition du réseau écologique et de ses différentes zones est régulièrement rappelée aux partenaires tout au long de la dynamique : quelle compréhension en ont-ils ?

En fait, ce nouveau concept est difficile à faire passer dans la mesure où, dès le départ, chaque partenaire vient aux réunions du PCDN avec ses à priori sur la nature et sur le rôle et les responsabilités de chacun vis-à-vis de cette même nature : certains viennent défendre « le verger en face de leur maison », d'autres font partie du « fan-club des chouettes ou des grenouilles », d'autres encore viennent s'assurer que leurs intérêts seront défendus, ...

Comme on le voit, qu'il s'agisse d'éléments naturels (haies, vergers, rapaces, batraciens, ...), d'activités de travail ou de loisir liées au milieu naturel (agriculture, sylviculture, chasse, pêche, ...) ou de responsabilités d'élus ou de gestionnaires (Commune, Province, Région, ...), la vision de la nature reste une vision « par morceaux » ; on est donc loin du concept de réseau écologique qui voudrait englober TOUS les milieux présentant des potentialités d'accueil pour la vie sauvage !

« La chouette qui habite le clocher (milieu urbain) dépend, pour se nourrir, de la qualité du milieu agricole avoisinant (haies, vergers, ...) » : voilà le type d'exemple très concret

susceptible de faire passer l'idée que, préserver son verger ou ses haies, c'est préserver une maille d'un réseau plus complexe dont il faut évidemment tenir compte. Faute de quoi, on risque de travailler en vase clos et de vite se rendre compte que « sauvegarder son petit biotope de l'influence des autres » ne suffit pas ! Assurer à notre chouette un habitat et pas de nourriture n'aurait pas de sens ! La philosophie des PCND n'est-elle pas d'évoluer d'une « protection contre » vers une « coopération pour » ?

Il faudrait donc développer ces exemples si nous voulons mieux traduire le réseau écologique en termes concrets ...

### Le réseau écologique : un concept «de terrain»?

Dans le cadre des PCND, le concept théorique de réseau écologique (dont la motivation scientifique n'est pas mise en cause ici) est confronté aux réalités pratiques de sa concrétisation sur le terrain ! Les mois à venir nous en apprendront plus quant à l'utilisation effective des inventaires du réseau écologique communal par les partenaires : les projets actuellement proposés sont le plus souvent ponctuels, ciblant des endroits ou espèces en particulier (réflexe habituel et compréhensible) ; l'élaboration de stratégies générales par milieu et, finalement, d'un programme global d'actions sur cinq ans devraient leur permettre de mieux intégrer les projets dans la cohérence du réseau écologique révélé par l'étude ...

Une chose est sûre : le PCND reste un terrain privilégié d'investigation sur la problématique du réseau écologique, quel que soit l'angle sous lequel il est abordé (différents écologues, différents partenaires, ...), sans oublier le point de vue du Service de la Conservation de la Nature qui tente de mettre au point les outils de la réalisation concrète d'une politique de la biodiversité en Région wallonne !

#### Pascal PETIT

coordonnateur des PCND pour la Région wallonne chargé de mission à la FUL

**Les 21 communes en PCND sont :** Anthistes, Beauvechain, Bertrix, Braine-le-Comte, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Comines, Couvin, Eupen, Flémalle, Gerpinnes, Grez-Doiceau, Liège, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rebecq, Senefle, Sivry-Rance, Stoumont, Virroinval, Virton, Welkenraedt.

(1) « POURQUOI ET COMMENT FAIRE UN LISTE DES LIEUX DU PATRIMOINE NATUREL DE SA COMMUNE ? », dossier technique à l'usage des auteurs de projet, L.-M. Delescaulle, DGRNE, MRW, 1995.

DOSSIER

PHOTO : J. STEIN



## DANS LA TOILE D'INTERNET

Le développement du réseau Internet et des informations qui y sont diffusées offre potentiellement une excellente opportunité pour découvrir les multiples facettes que prennent les réseaux écologiques en Europe et dans le Monde. Cette note a comme but d'identifier quelques points d'entrée pour y trouver de l'information sur les réseaux écologiques.

Au niveau mondial, le répertoire d'AltaVista (<http://www.altavista.digital.com>) contient plus de 80.000 documents qui répondent positivement aux mots-clés «ecological» et «network». La liste des sites obtenue est très variée et nécessite une sérieuse évaluation. Elle n'est toutefois pas inutile car elle identifie un certain nombre d'initiatives intéressantes.

Au niveau européen, l'European Centre for Nature Conservation propose un site Internet qui a l'ambition de rassembler tout ce qui existe sur les réseaux écologiques (<http://www.ecnc.nl/doc/lynx/lynxhome.html>). Ce centre néerlandais, qui est distinct du Centre Thématique sur la Conservation de la Nature basé à Paris (partenaire officiel de l'Agence Européenne de l'Environnement), assure la coordination d'un réseau de personnes et d'organisations travaillant sur la problématique des réseaux écologiques. Le serveur propose différents services comme une liste de liens concernant des études de cas de réseaux écologiques, des accès à un répertoire de spécialistes de réseaux écologiques, la possibilité de poser des questions à ce groupe d'experts et des informations sur les sources de financement liées au développement de réseaux écologiques. Une autre section du serveur rassemble une liste des publications et des liens concernés par le sujet, mais elle est actuellement assez disparate et très incomplète.

En Flandre, seules des informations sommaires ont pu être trouvées sur le serveur du Vlaamse Milieumaatschappij (<http://www.vmm.be/vmmindex.html>) et d'AMINAL ([\[nal/index.html\]\(http://www.vmm.be/vmmindex.html\)\).](http://www.vmm.be/docs/ami-</a></p>
</div>
<div data-bbox=)

Pour ce qui concerne la région wallonne, le serveur d'informations sur la Biodiversité en Wallonie (<http://www.biol.ucl.ac.be/ecol/SIBW.HomePage.html>) rendra accessible d'ici peu les informations relatives aux principaux inventaires ou réseaux de sites existants en Wallonie. Ce serveur est la partie visible du «Système d'informations sur la Biodiversité en Wallonie» qui vise à intégrer dans une structure homogène les informations concernant les espèces, les habitats et les sites qui sont fournies par le réseau de collaborateurs.

L'organisation des informations concernant les sites s'articule autour de la définition de «Sites de Grand Intérêt Biologique» qui correspondent généralement aux zones centrales du réseau écologique. Les informations recueillies sont toutefois beaucoup plus détaillées (tutelles exercées sur le site, liste d'espèces, liste d'habitats, justification, ...). Les zones centrales doivent être interprétées comme un premier niveau global d'informations, les SGIB apportant des informations très détaillées pour les zones centrales majeures. L'inventaire actuel rassemble ainsi les sites CORINE (inventaire réalisé dans le cadre de l'application de la Directive européenne «Oiseaux»), les sites ISIWAL (inventaire des sites wallons d'intérêt scientifique), les sites NATURA 2000 (inventaire réalisé dans le cadre de l'application de la Directive européenne «Faune-Flore-Habitats»), l'inventaire des Zones Humides d'Intérêt Biologique et un inventaire des réserves naturelles dans un système unique cohérent. Dès qu'elles sont validées, les informations synthétiques concernant ces inventaires seront progressivement accessibles sur le réseau Internet. Les deux premières le sont d'ores et déjà.

Une présentation coordonnée du réseau écologique wallon est aussi prévue à court terme.

Dr. Marc Dufréne